

# Au Tribunal fédéral de trancher

**LE CREUX-DU-VAN** Les cantons de Neuchâtel et Vaud prévoient-ils d'en faire assez pour protéger ce site naturel hautement touristique?

PAR **FREDERIC.MERAT@ARCINFO.CH**



Les visiteurs se pressaient au Creux-du-Van en mai 2020. ARCHIVES DAVID MARCHON

Le Creux-du-Van n'en finit pas de déchaîner les passions. Ce haut lieu touristique jouit d'un tel attrait qu'il avait été interdit d'accès l'an dernier, en pleine première vague de la pandémie de coronavirus. Il revient désormais aux juges fédéraux d'arbitrer un conflit entre la préservation de la nature et d'autres intérêts.

Cela fait trois ans et demi qu'est sur la table un projet valdo-neuchâtois de protection pour le haut-plateau du Creux-du-Van. Des mois, voire

des années, pourraient encore passer avant qu'il aboutisse. Récemment mise en échec par la justice des cantons de Neuchâtel et Vaud, Helvetia Nostra, une filiale de la fondation Franz Weber, vient de porter l'affaire devant le Tribunal fédéral.

## «Les cantons peuvent aller de l'avant»

«Nous n'avons jamais demandé d'effet suspensif. Cela signifie que les autorités cantonales peuvent aller de l'avant et continuer de prendre des mesures

de protection sur le site du Creux-du-Van», relève Anne Bachmann, chargée d'affaires auprès d'Helvetia Nostra. Helvetia Nostra était déjà la dernière organisation écologiste à avoir soumis aux tribunaux cantonaux le Plan d'affectation cantonal (PAC) neuchâtois et la Décision de classement (DC) vaudoise. Pro Natura, le WWF et BirdLife Suisse avaient renoncé. «C'est dans notre ADN, hérité de Franz Weber. Même quand le dossier est complexe, on y va», souligne Anne Bachmann.

«Cette procédure est assez inédite. D'habitude, on recourt contre des projets de construction qui impactent la nature. Là, il s'agit d'un projet qui manque d'ambition au niveau de la protection de la nature. D'où l'intérêt d'avoir l'avis du Tribunal fédéral.»

## «Revenir autour de la table»

L'organisation non gouvernementale attend une révision tant du PAC que de la DC. «Nous espérons que nous pourrions revenir autour de la table

## «Le travail de fond a été bien fait»

«C'est malheureux qu'il faille encore retarder la complète mise en œuvre des mesures de protection du paysage et de la biodiversité du Plan d'affectation cantonal (PAC)», réagit le conseiller d'Etat neuchâtois Laurent Favre. «Nous prenons toutefois déjà des mesures. Mais vu l'insécurité liée au recours, c'est seulement quand le Tribunal fédéral aura validé le PAC que nous pourrions les appliquer pleinement.» Le chef du Département du développement territorial et de l'environnement note que «le Tribunal cantonal a donné raison au Conseil d'Etat. Le PAC garantit un équilibre entre la protection de la nature, les activités de tourisme doux, ainsi que l'agriculture et la sylviculture extensives, dans le sens du développement durable.»

Laurent Favre rappelle que les autres associations de protection de la nature n'ont pas fait recours contre le PAC. «Une seule association provoque des mois de procédure supplémentaires.» Comme «le travail de fond a été solidement fait» par son département, le Conseil d'Etat et le Tribunal cantonal, l'élus libéral-radical espère que cela ne prendra pas encore des années. Sinon, «ce serait une très mauvaise nouvelle pour la protection de la nature.»

et faire en sorte que les intérêts de la nature deviennent prioritaires.» Formellement, le recours vise à casser les décisions des deux tribunaux cantonaux et à leur demander de rejurer l'affaire. Seul l'arrêt neuchâtois a déjà été rendu public. «Sur le fond, les décisions sont à peu près similaires», explique Anne Bachmann.

## «Aménagements minimes»

Le Tribunal cantonal neuchâtois estime que le Conseil d'Etat a effectué une juste pesée des intérêts. Ceux-ci touchent tant à la protection du site qu'au tourisme, aux loisirs ou encore à l'agriculture et à l'exploitation forestière. Un seul bémol a été apporté. Le canton devra compléter sa copie en suivant de près la végétation et la faune dans le périmètre de la Roche-Devant, utilisé comme piste d'envol pour les parapentes et les ailes delta. La justice neuchâtoise est d'avis que les aménagements prévus dans le PAC sont «minimes». Il est question d'un cheminement pour piétons, d'un point de vue avec panneau et table d'orientation, d'une webcam et d'une borne de secours.

Et aussi d'un «éventuel agrandissement mesuré des constructions existantes à des conditions très strictes et des pistes VTT. Une grande partie des aménagements vise à canaliser et informer le public de manière à réduire les atteintes portées au site.»

## Un jugement politique?

Le recours d'Helvetia Nostra, signé par l'avocate neuchâtoise et élue fédérale Verte Céline Vara, n'est pas tendre vis-à-vis du Tribunal cantonal. Ce dernier aurait établi les faits de manière «lacunaire, voire tendancieuse, en passant sous silence nombre d'éléments». La démarche est qualifiée de «curieuse» et même de «choquante». Selon l'avocate et sa cliente, l'instance judiciaire cantonale «n'a pas fait montre de l'objectivité que l'on était en droit d'attendre d'elle. Elle se livre à une appréciation de nature politique des intérêts en présence, puisqu'elle relève l'urgence à préserver le site qui se dégrade depuis de nombreuses années – en raison de l'activité humaine qui y est exercée –, mais décide de donner la prévalence au tourisme et à ses aspects économiques.»

# Nouvelles destinations au départ des Eplatures

**LA CHAUX-DE-FONDS** Entre la crise sanitaire et «l'effet Greta», l'agence Croisitour adapte son catalogue aux nouvelles envies.

Dépassés les croisières gigantesques, les resorts de 600 chambres, les week-ends prolongés au bout du monde... Les envies du touriste du «monde d'après» ont évolué. Il rêve aujourd'hui de destinations plus proches et d'infrastructures à taille humaine. De quoi encourager Croisitour à maintenir son cap.

En plus de la Corse et de l'île d'Elbe, deux nouvelles destinations sont inscrites au départ de l'aéroport des Eplatures cet été, la Sardaigne, perle de la

Méditerranée, et la Slovénie, joyau vert de l'Europe. «La Sardaigne, c'est une destination qu'on nous demande depuis des années. Une région riche, avec une belle gastronomie et de charmants villages», confie Michel-André Ryser, codirecteur de Croisitour.

## Voyage «Covid secure»

Quant à Porto Roz, avec son aéroport posé sur la frontière, il permet de visiter l'Istrie, ainsi que la Slovénie, une destina-

tion encore méconnue malgré ses indéniables atouts.

«Ce que les gens veulent, c'est partir depuis La Chaux-de-Fonds pour découvrir de magnifiques destinations, à 1h30 ou 2h de vol, sans passer par de grandes infrastructures aéroportuaires et hôtelières, et en mode 'Covid secure'»

Avec son petit avion de huit passagers et un parc d'établissements hôteliers comptant quelques dizaines de chambres seulement, Croisitour est



Partir plus près et loin des grands rassemblements, c'est la nouvelle tendance touristique du «monde d'après». KEYSTONE

dans la cible. «Les conditions d'embarquement aux Eplatures sont simples et rapides. Et si un pays est soudain classé sur liste rouge, Croisitour assure le rapatriement gratuit», précise Michel-André Ryser. Côté test PCR, en revanche, «il n'y a pas de différence que l'on monte dans l'avion aux Eplatu-

res ou dans un grand aéroport. Cela dépend de l'évolution de la situation dans chaque pays.» Pas loin d'un millier de personnes auront la chance de s'envoler depuis les Eplatures cet été. Un truc de nantis? «Non», assure Michel-Olivier Ryser, codirecteur. «Nos vols ne sont pas réservés à l'élite.

On a au contraire démocratisé l'aéroport de La Chaux-de-Fonds. Monsieur et Madame Tout-le-Monde peuvent monter à bord.»

## La fin du low cost?

«On est sur un produit plus cher mais avec un rapport qualité-prix plus intéressant», précise-t-il. «Le tourisme de masse, largement appuyé sur le low cost, est appelé à se réduire drastiquement. Aujourd'hui, les gens sont prêts à payer davantage, quitte à partir moins souvent. Il y a eu la crise sanitaire, mais aussi l'effet Greta Thunberg.» Le 26 août prochain, cela fera déjà dix ans que le premier vol partait de La Chaux-de-Fonds, à destination de Calvi. Dix ans de succès pour les initiateurs de Croisitour, qui reste aujourd'hui le pilier distributeur en enregistrant près de 95% des réservations. **SVB**